

GORGES CAUSSES CÉVENNES

INFO

Le journal de la Communauté de communes

Édito
page 2

Actualités
communautaires
pages 3 et 4

DOSSIER
SPÉCIAL :
Eau et
assainissement
pages 5 à 7

Culture
page 8

Nouvelle agence
d'attractivité
touristique
page 8

Gorges
Causse Cévennes
Communauté de Communes



ÉDITO DU PRÉSIDENT

La Communauté de communes Gorges Causses Cévennes a été créée le 1^{er} janvier 2017. Cette fusion imposée par la loi NOTRe a nécessité que les élus s'approprient les dispositions de cette dernière, pour les adapter aux spécificités du territoire particulièrement contraint qui est le nôtre.

Elle s'est également accompagnée du transfert de nombreuses compétences obligatoires nouvelles, comme la Gestion des déchets ménagers, la Promotion du tourisme, l'Accueil des gens du voyage ou encore l'Eau et l'Assainissement.

Ces deux dernières compétences ont notamment été transférées au 1^{er} janvier 2020, car la Communauté de communes assurait déjà partiellement ces services dans les Gorges du Tarn, et n'a donc pas pu profiter du report possible jusqu'en 2026, comme la plupart des intercommunalités pourront le faire.

Là encore, la Communauté de communes a fait preuve de volontarisme dans cette démarche et a en quelque sorte transformé cette contrainte forte et subie en un atout.

C'est d'ailleurs là une des caractéristiques fortes de notre territoire : ne pas hésiter à expérimenter et faire preuve d'innovation permanente.

Cette « marque de fabrique », aujourd'hui reconnue par nos partenaires, constitue un énorme gage de soutien, technique ou financier, pour mener à bien les projets ambitieux programmés et votés par l'intercommunalité.

Ce qui fonde et renforce l'efficacité de l'action communautaire, c'est avant tout la constante mobilisation, l'implication et la rigueur des 35 conseillers et des 54 agents communautaires, au quotidien,



mais aussi dans les étapes clés qui rythment la vie communautaire (travail en commission, préparation en Bureau ou votes en Conseil, préparation et suivi budgétaires, etc.).

L'information des usagers sur les actions et les projets demeure ainsi essentielle. Elle est notamment assurée par l'intermédiaire de ce bulletin d'information que nous avons une fois de plus souhaité préparer en toute simplicité et humilité, sans fard ni autre prétention que celle de vous permettre de mieux connaître les projets communautaires...

Là est l'esprit communautaire que nous cultivons et que j'ai la charge de défendre et de renforcer en tant que Président. D'autres médias sont aussi employés, comme les réseaux sociaux, la presse, les radios locales ou encore les webTV, comme TV Images 48, avec qui nous entretenons un partenariat exceptionnel.

Quant à la concertation avec les usagers, elle est elle-aussi primordiale. Nous nous appuyons avant tout sur les travaux des commissions thématiques communautaires, ouvertes à tous les élus municipaux,

mais aussi à tout citoyen qui souhaiterait apporter son expérience ou ses idées. Elle est complétée par le relais que constituent les communes-membres, à travers la Conférence des Maires ou encore le Conseil d'exploitation de la Régie Eau... Mais aussi les réunions publiques, comme celle qui a réuni le 1^{er} octobre dernier pas moins de 50 personnes à Ispagnac, à propos du service Eau & Assainissement.

C'est d'ailleurs ce sujet qui constitue le cœur de ce bulletin d'information, afin de permettre à chacun de bien comprendre la politique de gestion de ce service et des enjeux qui y sont liés.

Je vous rappelle enfin que les élus communautaires sont à votre disposition pour répondre à vos questions, de même que nos services, qui sont là pour accompagner toutes vos démarches et résoudre les difficultés que vous pouvez rencontrer.

Je vous souhaite une bonne lecture, ainsi qu'une fin d'année sereine dans un contexte sanitaire toujours aussi préoccupant.

Prenez soin de vous et soyez assurés que nous faisons au mieux pour améliorer votre quotidien et préparer l'avenir de notre territoire.

Henri COUDERC

GORGES CAUSSES CÉVENNES INFO

JOURNAL ÉDITÉ PAR :
Communauté de communes Gorges
Causses Cévennes
22 rue Justin Gruat
48400 Florac-Trois-Rivières
04 66 44 03 92
contact@ccgc48.fr
www.gorgescaussescevennes.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Henri
Couderc, Président
RÉDACTEUR EN CHEF : David Benyakhou
AVEC LA PARTICIPATION : d'Alain Argilier,
Président de la Commission Vie Associative
et Communication, des élu.e.s et des agents
de la collectivité

CONCEPTION GRAPHIQUE : Julie Mercey
CRÉDIT PHOTOS : Communauté de
communes Gorges Causses Cévennes, E.
Amegnigan

Journal édité à 4200 exemplaires

TRAVAUX DE LA CRÈCHE MULTI ACCUEIL « LES CASTORS JUNIORS » DE FLORAC

Cette opération comprend la réalisation d'une extension et la rénovation des anciens bâtiments.

À la suite de la réception des travaux d'extension et depuis le 16 septembre 2021, les enfants sont accueillis dans le nouveau bâtiment.

Le déménagement est intervenu sur une



journée et a nécessité l'implication de toute l'équipe de la crèche. Pari risqué mais tenu ! D'autres agents communautaires ou municipaux ont également prêté main forte, pour aider au montage des nouveaux mobiliers, Géraldine, Ysaline, Vincent, Dominique, Maxime et Florian. Merci à toutes et à tous !

Désormais les entreprises s'attachent à la rénovation de l'ancienne crèche.

Rendez-vous dans six mois pour de nouvelles photos de la crèche entièrement finie !



CA BOUGE À LA COM COM !!

On souhaite une bonne continuation à Marie-Amélie PÉAN, qui a demandé sa mise en disponibilité pour prendre les fonctions de Chef de projet Petites villes de demain dans le Cantal, le 6 septembre 2021.

3 nouveaux agents ont été ou vont être accueillis depuis l'été :

- Flora AUBERT, arrivée le 19 juillet 2021 en tant que Chef de projet Petites villes de demain,
- Hugo GAUTIER, qui arrivera le 1^{er} décembre 2021, en tant qu'Agent technique au sein du service Eau et Assainissement,
- Vincent BAYERON, qui arrivera le 1^{er} décembre 2021, pour remplacer Marie-Amélie PÉAN, en tant que Chef de projet Grand site de France.

Bienvenue et pleine réussite dans vos nouvelles missions !

HOMOLOGATION DU NOUVEAU STADE COMMUNAUTAIRE EN PELOUSE SYNTHÉTIQUE

Les travaux de création du stade en pelouse synthétique, ont été réalisés par la Communauté de communes pour un montant total de 726.538€ H.T., grâce au soutien financier apporté à hauteur de 78% par l'État, la Région Occitanie et le Département de la Lozère, ainsi que la mise à disposition du terrain par la Commune de Florac-Trois-Rivières.

Cette opération offre un nouveau support de jeu adapté. Elle permet notamment au Football club Sud Lozère d'accueillir les matchs du championnat ou d'organiser des tournois d'envergure nationale et constitue un équipement sportif indispensable pour le fonctionnement optimal de la section sportive football du Collège des Trois Vallées, ouverte en partenariat à la rentrée scolaire 2019.

Son homologation fédérale en niveau T6, caduques depuis août 2017, a été prononcée le 22 juillet 2021, jusqu'en 2030.

Le territoire dispose désormais d'un équipement sportif homologué, particulièrement bien adapté à ses besoins et à l'ambition affichée par les clubs et les joueurs, en matière d'enseignement, de pratique et de résultats sportifs.

RESTRUCTURATION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE LA MALÈNE

Au titre de sa compétence Tourisme, la Communauté de communes, vient de débiter les travaux de restructuration du Bureau d'information touristique de La Malène, un des villages les plus fréquentés du territoire, qui a récemment été labélisé Plus beau village de France*.

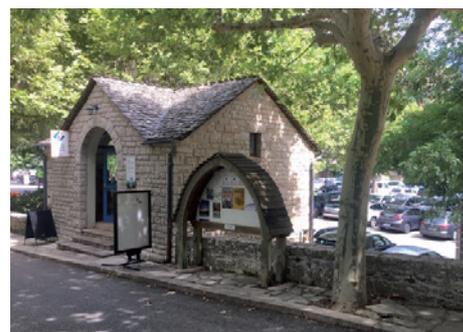
Cette opération comprend la création d'une terrasse en caillebotis bois, rendant accessible ce bâtiment aux personnes à mobilité réduite, ainsi que sa réhabilitation intérieure.

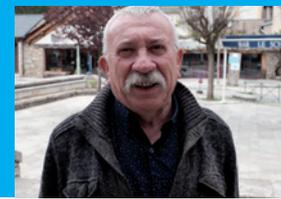
Grace à une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, un marché de travaux unique a pu être passé, dans lequel l'intercommunalité conduit, pour le compte de la commune, les travaux de création des sanitaires publics accessibles, qui se situeront sous le bureau d'information.

Cette opération bénéficie de subventions de l'État et de la Région Occitanie. La Commune

règlera quant à elle sa quote-part en fin de chantier.

Il s'agit ici d'un bel exemple de coopération et de solidarité entre communes et intercommunalité, dans lequel cette dernière met gracieusement à disposition ses compétences en matière d'ingénierie de projet en vue de réaliser un projet d'intérêt communautaire au service des habitants et des visiteurs.





Serge Vétrines. Vice-Président délégué

UN AMBITIEUX PROJET IMMOBILIER POUR RÉUNIR L'ENSEMBLE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES EN 2023

Depuis la fusion intercommunautaire de 2017, la Communauté de communes a conservé une organisation de ses services éclatée en trois sites (Meyrueis, Sainte-Énimie et Florac).

L'étude organisationnelle conduite entre 2019 et 2020 en lien avec le Centre de gestion, mais aussi l'évolution des modalités de travail notamment pendant la crise sanitaire, ont fortement incité à **envisager un regroupement de tous les agents sur un même site, accueillant, confortable, favorisant le travail transversal entre services et élus ou intégrant pleinement les enjeux de la transition écologique.**

L'intercommunalité a ainsi acquis l'**ancien hôtel Le Rochefort à Florac-Trois-Rivières**, qui offre l'opportunité de réaliser un **projet contemporain**, en résonance notamment avec la Maison communautaire du Tourisme et du Parc national des Cévennes.

L'ambitieux programme se rapportant à ce projet a été élaboré en collaboration avec le **Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de La Lozère**. Il a permis d'**identifier les grands enjeux de ce projet** (bâtiment vitrine, priorités environnementales, outil adapté aux technologies et pratiques actuelles du travail, extensions potentielles futures, lisibilité pour les usagers, signalétique et organisation, mise en valeur des espaces extérieurs de qualité).

Cette première étape, validée par le Conseil le 3 juin 2021, a conduit à recruter une

équipe de Maîtrise d'œuvre, le cabinet Hélène Solignac-Bardin, retenue par délibération du 9 septembre 2021.

En complément, une **démarche participative** a été initiée **avec les agents et les élus**. Animée par l'ergonome Alban HUSSON, elle s'appuie sur un **diagnostic partagé** et devrait permettre de **définir des scénarii d'usage des futurs locaux**, sur lesquels s'appuiera la Maîtrise d'œuvre pour formuler ses **premières propositions**.

Cette **co-conception, originale et très innovante**, repose principalement sur des entretiens avec les agents, les **ateliers participatifs thématiques** qui se sont tenus lors de la journée de convivialité agents-élus du 16 septembre 2021 et un **partenariat étroit avec l'équipe de maîtrise d'œuvre**.

La réunion de lancement de la mission architecturale, organisée le 30 septembre 2021, a démontré que cela fonctionnait. Chacun est désormais à pied d'œuvre pour qu'un **avant-projet sommaire soit présenté au Conseil communautaire le 9 décembre 2021**. Le planning prévisionnel affiche la **validation du projet définitif en février 2022**, avec un **démarrage des travaux de requalification avant l'été 2022 pour une durée de 1 an**. On peut donc bien dire que le projet est désormais lancé !



LE TRANSFERT DES CO COMMUNES : UN AMBIT

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS PRATIQUES

Le transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de communes le 1^{er} janvier 2020 a engendré de nombreux changements et pas moins de questionnements de la part des usagers.

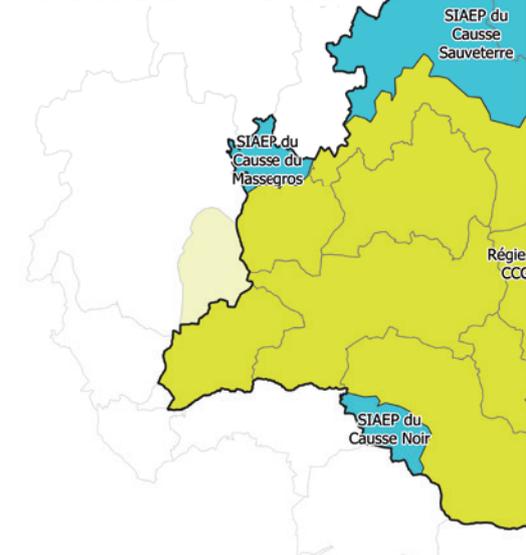
Plusieurs publications, dont un bulletin d'information hors-série sur l'eau paru en 2020, mais aussi des articles de presse, des posts sur les réseaux sociaux ou des réunions publiques d'information, ont déjà permis d'informer la population.

POURQUOI CE N'EST PLUS MA COM COMMUNES, QUI GÈRE L'EAU ET L'A

Sur notre territoire, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement a toujours été portée par les communes ou par des syndicats intercommunaux.

Au vu des enjeux grandissants liés à la ressource en eau et à l'environnement, aux complexités technique, financière et administrative qui en découlent, le législateur a souhaité, avec la **loi NOTRe du 7**

LES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE



COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT À LA COMMUNAUTÉ DE BIEUX CHANTIER !

Aujourd'hui, au quasi terme du deuxième exercice plein de ces compétences, après une seconde campagne de facturation, **de nombreuses questions pratiques demeurent et nous tenions à vous apporter les réponses attendues.**

C'est pourquoi, avec l'aimable complicité de Monsieur Jean-Louis PEYRE, correspondant local de presse, nous nous sommes prêtés à **un jeu de questions-réponses pratiques**, souvent illustrées. Nous espérons qu'elles sauront vous apporter les éclairages utiles **pour mieux comprendre comment a été pensé ce nouveau ser-**

vice et la façon dont il fonctionne, avec une ambition unique et simple : celle de vous donner satisfaction, tout en contri-

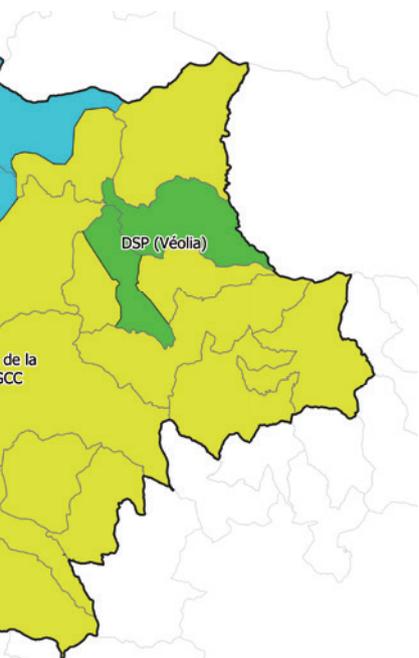
buant à préserver la ressource en eau et notre environnement.



COMMUNE MAIS LA COMMUNAUTÉ DE ASSAINISSEMENT ?

en août 2015, transférer ces compétences à l'échelle intercommunale.

C'est pourquoi, depuis le 1^{er} janvier 2020 la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes assure la gestion de l'eau potable et de l'assainissement sur l'ensemble des 17 communes qui la composent.



QUEL EST L'INTÉRÊT DE TRANSFÉRER CE SERVICE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

La gestion d'un service d'eau et d'assainissement est de plus en plus complexe. Les obligations en termes de qualité de l'eau potable distribuée, des seuils de dépollution des eaux usées ou des déclarations à faire auprès des services de contrôles sont de plus en plus exigeantes. Un service dédié spécifiquement à ces tâches est devenu indispensable. Malheureusement, aujourd'hui, chaque commune qui compose notre territoire ne peut pas disposer d'un service qui respecte complètement ces exigences.

De plus, les investissements réalisés par les communes depuis près de 60 ans arrivent pour la plupart en fin de vie. En effet, prenons l'exemple de l'état des canalisations d'eau potable de notre territoire : en moyenne **moins de la moitié de l'eau potable qui est prélevée, traitée et distribuée (46 %) arrive au robinet des abonnés**. Le renouvellement nécessaire de ces ouvrages coûte très cher et n'est donc plus envisageable à l'échelle d'une seule commune.

AVEC CES TRANSFERTS, TOUT EST CENTRALISÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LES ÉLUS MUNICIPAUX N'ONT DONC PLUS DE POUVOIR DE DÉCISION ?

Pour assister le Conseil communautaire dans l'exercice de ces compétences, une nouvelle instance a été créée : le « **conseil d'exploitation** ». Il est composé de l'ensemble des maires ou leur représentant. Son rôle principal est d'accompagner la Communauté de communes dans la définition de sa politique en matière d'eau et d'assainissement. Ainsi, vos élus participent aux décisions sur le fonctionnement du service, la politique d'investissement, les tarifs et le budget du service. En plus des élus, des représentants de la société civile (association environnementale, consommateurs, agriculteurs, etc.), participent aux débats.

Les élus des communes sont donc bien les acteurs de la politique de l'eau et de l'assainissement du territoire.

De grosses infrastructures pour faire face aux périodes estivales



La totalité des stations d'épuration du territoire en régie est dimensionnée pour **traiter la pollution de 13 000 habitants** alors que **seulement 2 200 habitations sont raccordées**

PUISQU'ON MUTUALISE, NORMALEMENT, LES TARIFS DU SERVICE DOIVENT DIMINUER. POURQUOI AI-JE REÇU UNE FACTURE PLUS ÉLEVÉE QU'AVANT LE TRANSFERT ?

Le fonctionnement des services lié aux problématiques environnementales s'appuie sur le principe du « pollueur-payeur ». Plus spécifiquement, on dit que « l'eau paie l'eau ». Cela se traduit par le fait que l'ensemble des charges supportées par un service Eau et Assainissement doit être refacturé aux seuls bénéficiaires de ce service. Sur notre territoire, les anciens services n'appliquaient pas complètement ce

principe. Certaines charges pouvaient être supportées directement (subventions) ou indirectement (charges du personnel, fournitures, etc.) par le budget général des communes.

Le transfert des compétences à la Communauté de communes a mis à jour cette situation, qui ne pouvait légalement être maintenue.

Parallèlement à cette situation, Le principe d'**égalité de traitement des usagers** suppose qu'une fois la compétence transférée, le nouveau service propose un **tarif unique** (tarif cible) pour tous ses usagers.

Étant données les disparités de tarif sur le territoire (de 1,68 à 3,53 € TTC le m³ pour 120 m³ pour l'eau potable et de 1,21 à 2,94 € TTC le m³ pour 120 m³ pour l'assainissement), la convergence tarifaire implique forcément pour une partie du territoire une augmentation.

Dans la mise en œuvre de cette convergence, les élus communautaires ont souhaité observer une année pleine d'exercice en 2020 pour prendre l'entière mesure du service, avant de se positionner. Lors du Conseil communautaire du 17 décembre 2020, la définition des tarifs cibles (tarifs uniques sur le territoire à terme) et le lancement de la convergence tarifaire ont été votés. Ainsi, les dispositions suivantes ont été arrêtées (hors territoire de Florac + Bédouès/Cocurès) :

- EAU POTABLE : application de la part abonnement du tarif cible (100 € HT) et la moitié du chemin pour atteindre le part consommation cible, fixée à 1,25€ HT/m³ (hors redevances).
- ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Application de la part abonnement du tarif cible (100 € HT) et maintien de la part consommation 2020.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PROPOSE-T-ELLE DES FACILITÉS DE PAIEMENT ?

Pour l'instant, le **paiement par mensualisation** ne peut pas encore être mis en place pour des raisons techniques, mais un travail en ce sens est en cours, en lien avec les services des Finances publiques.

Une solution de **tarification sociale de l'eau** (aide pour le paiement des factures

d'eau avec tarif progressif modulé selon des critères sociaux) sera également étudiée par le Conseil d'exploitation.

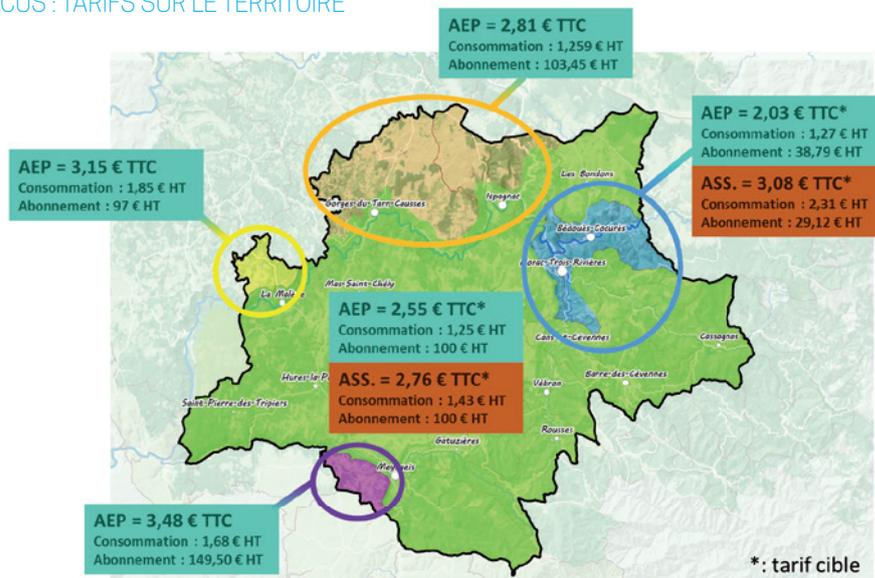
En attendant, vous avez la possibilité de demander un **échelonnement à la Trésorerie**.

La convergence tarifaire devra se poursuivre les prochaines années pour atteindre les tarifs cibles. Quand on compare les tarifs cibles communautaires à la moyenne nationale, on se rend compte qu'ils sont plus élevés. Cela s'explique principalement par deux éléments :

- Un territoire vaste, avec des habitations disséminées (exemple : sur 1 km de réseau d'eau potable, seulement 11 abonnés sont raccordés)
- Un territoire avec des grandes variations de population saisonnière (exemple : l'ensemble des stations d'épuration du territoire est dimensionné pour traiter les effluents d'environ 13.000 habitants, alors qu'il n'y a que 2.200 abonnés).

Si l'on compare ces tarifs à ceux des territoires voisins structurés, les tarifs cibles sont sensiblement plus bas

FOCUS : TARIFS SUR LE TERRITOIRE



AVANT JE NE RECEVAIS QU'UNE FACTURE PAR AN. POURQUOI, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FACTURE-T-ELLE EN DEUX FOIS À PRÉSENT ?

L'article 10 de l'arrêté du 10 juillet 1996 précise que chaque abonné doit avoir la possibilité de s'acquitter des sommes dues dans l'année, au moins par **deux paiements**. Ainsi, depuis 2020, vous recevez deux factures :

- L'abonnement (ou part fixe), entre avril et mai ;
- La consommation (ou part variable), entre novembre et décembre.

Constitution de votre facture d'eau



Part variable (consommation) :
Volume réellement consommé

Part fixe (abonnement) :
Charges fixes du service

Redevances :
Agence de l'eau

LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VA FORCÉMENT RÉDUIRE LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR MON TERRITOIRE ?

Pour les travaux à réaliser, dans le cadre de l'étude du transfert de la compétence, **un plan d'investissement sur les 15 prochaines années a été réalisé. Les communes ont grandement participé à son élaboration.** Ainsi, l'objectif du nouveau service est de mettre en œuvre ce plan en réalisant l'ensemble des **investissements nécessaires pour améliorer le service sur l'ensemble du territoire.**



LES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DU TARN

La pollution du Tarn existe depuis de nombreuses années. Elle est mise en évidence l'été depuis que l'Agence Régionale de Santé réalise des analyses bactériologiques des eaux de baignade et peut aller jusqu'à interdire la baignade, lorsque les résultats sont vraiment négatifs !

Les rejets d'eaux usées sont la cause principale de cette pollution, souvent en raison de l'absence ou de la vétusté des réseaux d'assainissement. L'impact peut alors être catastrophique sur plusieurs kilomètres de rivière. De ce fait, la prise de conscience des problèmes et les mesures à prendre dépassent l'échelon communal et relèvent de l'intercommunalité, qui peut de plus mobiliser les finances nécessaires.

Notre Communauté de communes exerce les compétences Eau et Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020 et a organisé ses services pour répondre

à ces enjeux, dont la question de la pollution du Tarn, longtemps négligée.

À ce titre, d'importants travaux concernant les réseaux de Florac-Trois-Rivières ont été programmés et inscrits au budget 2021. Déjà, des chantiers ont été conduits cet été et des interventions conséquentes vont suivre. Ces travaux sur le moyen sont engagés conformément aux orientations du schéma d'assainissement.

L'association de protection du Tarn se félicite de l'accélération apportée par la Communauté de communes à la résolution de cette question vitale pour la santé, mais aussi pour l'économie touristique du territoire. Elle se félicite aussi de sa participation à son Conseil d'Exploitation avec voix consultative.

Allain COUBES
Président de l'association de protection du Tarn





**S A I
S O N**
2021
2022

**MARRE DES ÉCRANS,
VENEZ VOIR DU VIVANT !**

<p>VENDREDI 29 OCTOBRE 17H30 SAMEDI 30 OCTOBRE 15H30 MAGIE NOUVELLE THÉÂTRE D'OBJETS L'Atelier 2000 Cie du Grand Hôtel</p> <p>DIMANCHE 21 NOVEMBRE 16H DANSE Fauve Cie Marie-Louise Bouillonne</p> <p>SAMEDI 27 NOVEMBRE ISPAGNAC LECTURES CHROMATIQUES THÉÂTRE Festival d'hiver chez l'habitant</p> <p>VENDREDI 10 DÉCEMBRE 20H30 THÉÂTRE ET MUSIQUE Vilain ! Cie Théâtre à cru</p> <p>MARDI 11 JANVIER 18H30 RÉCIT RAP L'endormi Cie Hippolyte a mal au cœur</p> <p>SAMEDI 29 JANVIER 20H30 CIRQUE Ven Cie Si seulement</p>	<p>DIMANCHE 13 FÉVRIER 16H30 MUSIQUE CLASSIQUE Impressions d'Italie Orchestre National de Montpellier Occitanie</p> <p>VENDREDI 18 FÉVRIER 18H30 THÉÂTRE Bagarre Cie LOBA</p> <p>DIMANCHE 13 MARS 15H MEYRUEIS THÉÂTRE ET DANSE Tomber en amour AK entrepôt</p> <p>MERCREDI 16 MARS 18H LA RONCERAIE SAINT-LAURENT-DE-TRÈVES Lecture d'Adrien Cornaggia</p> <p>VENDREDI 18 MARS 20H30 THÉÂTRE Tant bien que mal Cie MMM</p> <p>DIMANCHE 27 MARS 16H THÉÂTRE GESTUEL ET VISUEL Dans les jupes de ma mère Cie Toutito Teatro</p>	<p>SAMEDI 2 AVRIL 20H30 THÉÂTRE Gros Cie Veilleur®</p> <p>MARDI 26 AVRIL 16H ISPAGNAC MERCREDI 27 AVRIL 16H MAS DE VAL CIRQUE HIC Cie Tamnis</p> <p>MARDI 10 MAI 20H30 THÉÂTRE ET MARIONNETTES Sauvage ou les enfants du fleuve Cie L'Hiver Nu</p> <p>SAMEDI 21 MAI 20H30 CIRQUE CHORÉGRAPHIÉ Le Lac des Cygnes Cie L'Eolienne</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>33 Avenue Jean Monestier 48400 Florac-Trois-Rivières Tél : 04 66 45 23 60 www.lagenetteverte.fr</p>
--	--	--

UNE AGENCE D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE CRÉÉE AU 1^{ER} JANVIER 2022 POUR MIEUX RÉPONDRE AUX NOUVELLES ATTENTES DES TOURISTES ET DU TERRITOIRE :

En 2020, la Communauté de communes et l'Office de Tourisme Gorges du Tarn Causses Cévennes ont décidé de travailler ensemble à l'élaboration d'une **nouvelle stratégie touristique**, qui prene en considération l'**évolution des attentes des clientèles** et intègre une **approche durable du tourisme**.

Pendant un an, un groupe de travail, composé d'élus, des professionnels et techniciens du tourisme, accompagné d'un cabinet d'études spécialisé, s'est réuni régulièrement pour travailler étape par étape à l'élaboration d'une feuille de route qui prendra corps à travers la naissance d'une structure unique au 1^{er} janvier 2022 : **l'Agence d'Attractivité Touristique Gorges Causses Cévennes**. Cette structure, regroupera **l'ensemble des missions liées à la compétence Tourisme** de la Communauté de communes.

Depuis le début d'année 2021 en effet, un nouveau groupe projet, ras-

semblant élus, professionnels et techniciens du tourisme, ainsi qu'un consultant en ingénierie touristique, s'emploie à décliner cette stratégie touristique en un **plan d'actions opérationnel** et à **organiser le fonctionnement de la future agence**.

Des réunions d'échanges, techniques et de validation politique se sont enchaînées depuis le début de l'année et ont permis de présenter aux

élus communautaires et à nos partenaires (Comité départemental du tourisme, Parc national des Cévennes, Entente Unesco, CCI, PETR Sud Lozère, etc.) le schéma d'organisation et d'actions de la future Agence.

Il s'agit maintenant, pour chacun, de devenir acteur de cette ambition, de porter un regard d'avenir sur notre territoire et collectivement, d'aller vers la réussite.

QUELLES MISSIONS POUR CETTE AGENCE ?

